



H7 076474

Par devant **Me. Emile Giordani**, Notaire à Port-au-Prince, patenté au No 1655814, identifié fiscalement au No 003-003-782-2 et nationalement au No 01-01-99-1950-01-00093, imposé au No 1610203; soussigné;

présence des témoins instrumentaires soussignés:

Une Gourde cinquante centimes

1.- Madame Fréa Nemorin, identifiée par son NIF No 003-097-162-3.

2.- Monsieur David Georges, identifié par son NIF No 003-505-564-2.

propriétaires, demeurant et domiciliés à Port-au-Prince.

Ont comparu:

1.- Monsieur Gérard Joseph Fombrun, identifié par son NIF No 003-053-523-8.

2.- Madame Nicole Gérard Fombrun, identifiée par son NIF No 003-053-511-8.

3.- Madame Dominique Fombrun Carvonis, identifiée par son NIF No 003-079-120-7.

4.- Monsieur Charles Edouard Fombrun, identifié par son NIF No 003-427-806-7.

5.- Monsieur Gérard Lionel Fombrun, identifié par son NIF No 003-451-551-2.

Tous propriétaires, demeurant et domiciliés à Port-au-Prince.

Lesquels comparant ont, par ces présentes, déposé au Notaire soussigné, pour être mis au rang de ses minutes, à la date de ce jour, à toutes les fins légales notamment en délivrer copies ou extraits à qui il appartiendra, un original des Statuts de la Fondation dénommée "**Fondation Moulin Sur Mer**".

Ces Statuts datés de Port-au-Prince du trente Juin deux mil dix -----, sont écrit à la machine, au recto de deux

feuilles de papier blanc comportant dix articles.

Au bas des dits statuts sont apposées cinq signatures identifiées par les comparants comme étant les leur propres.

Les dits statuts seront enregistrés ensemble la minute des présentes et y demeureront annexés.

DONT ACTE. Fait et passé à Port-au-Prince en notre Etude, en la présence réelle et ininterrompue des témoins instrumentaires, ce jour TRENTE AOUT DEUX MIL DIX.

Après lecture, requises de signer, les comparants et les témoins l'ont fait avec nous, Notaire.

SIGNE: Fréa Nemorin, David Georges, Gérard Joseph Fombrun, Nicole Gérard Fombrun, Dominique Fombrun Carvonis, Charles Edouard Fombrun, Gérard Lionel Fombrun, Me. ~~Emile Giordani~~-----, Notaire, dépositaire de la minute ensuite de laquelle est écrit:

Enregistré à Port-au-Prince, le *premier septembre*  
deux mil dix, folio case du registre No  
des actes civils.

Perçu droit fixe :

visa timbre :

DIRECTEUR GENERAL DE L'ENREGISTREMENT

SIGNE: J.L. SAINT-LOUIS

PREMIERE EXPEDITION  
COLLATIONNE



## FONDATION MOULIN SUR MER

Les Soussignés:

1. Monsieur Gérard Joseph Fombrun, propriétaire, demeurant et domicilié à Port-au-Prince, identifié au NIF #003-053-523-8;
2. Madame Nicole Gérard Fombrun, propriétaire, demeurant et domiciliée à Port-au-Prince, identifiée au NIF # 003-053-511-8;
3. Madame Dominique Fombrun Carvonis, propriétaire, demeurant et domiciliée à Port- au-Prince, identifiée au NIF # 003-079-120-7
4. Monsieur Charles Edouard Fombrun demeurant et domicilié Port-au-Prince, identifié au NIF # 003-427-806-7
5. Monsieur Gérard Lionel Fombrun, demeurant et domicilié à Port-au-Prince, identifié au NIF# 003-451-551-2

Ont décidé de créer une Fondation qui sera régie par les statuts qui suivent :

### STATUTS

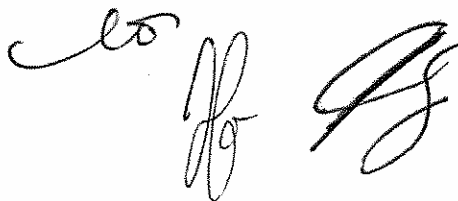
**Article 1-** Il est fondé par ceux dont les signatures sont apposées au bas des statuts, une fondation nommée FONDATION MOULIN SUR MER ci-après appelée LA FONDATION

**Article 2.-** Le siège social de la Fondation est à Port-au-Prince, Haïti. La Fondation pourra cependant, après décision de l'Assemblée Générale et sur proposition du Conseil de Direction, établir des bureaux dans d'autres villes du pays.

**Article 3-** La Fondation est une institution à but non lucratif, apolitique et non confessionnel.

**Article 4-** La Fondation est organisée conformément à la Législation haïtienne régissant la matière.

**Article 5-** La fondation a pour objet général d'entreprendre et/ou d'assister tous projets liés au développement durable de la zone de la côte des Arcadins. A cette fin, elle pourra notamment :



- Entreprendre et/ ou assister à tous projets liés au logement, à la santé, à l'éducation, et au bien-être des habitants de la Côte des Arcadins particulièrement du village de Montrouis,
- Entreprendre et/ou assister à tous projets liés à la préservation et à la rénovation du patrimoine culturel de la zone de la Côte des Arcadins,
- Créer et/ou assister à des projets pour la création d'emploi afin d'augmenter la richesse économique des Côte des Arcadins.

**Article 6-** La gestion des biens et des affaires de la Fondation est confiée et administrée par un Comité Directeur, assisté d'une ou de plusieurs personnes, membres ou non de la Fondation.

**Article 7-** La Fondation est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son Directeur Exécutif ou par toute personne déléguée à cet effet.

**Article 8-** Les ressources de la Fondation comprennent: le patrimoine d'affectation de départ de cent mille gourdes (GDS.100,000.00) , les cotisations, les subventions généralement quelconques, les dons et legs, les revenus des biens, et les sommes perçues en contrepartie de prestations fournies par la Fondation.

**Article 9-** Les Statuts et règlements intérieurs peuvent être modifiés au besoin sur proposition d'un membre.

En cas de dissolution de la Fondation, un ou plusieurs liquidateurs seront nommés et l'actif, s'il y a lieu, sera dévolu, à l'œuvre poursuivant en Haïti des objectifs similaires ou connexes.

**Article 10-** En attendant la formation du Comité Directeur, la gestion de la Fondation est confiée à Dominique Fombrun Carvonis, laquelle est habilitée à entreprendre toute démarche qu'elle estimera nécessaire en vue d'obtenir la reconnaissance de la Fondation comme établissement d'utilité publique.

Fait de bonne foi, à Port-au-Prince en 2 originaux, le 30. juin 2010.

*Emile Fombrun*  
*Dominique Fombrun Carvonis*  
*[Signature]*  
 EMILE GIORGANI NOTAIRE

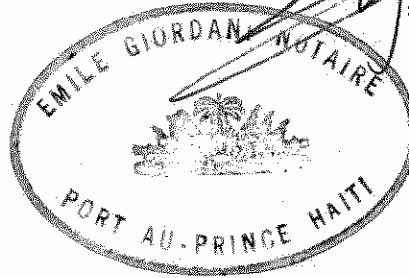
Enregistré à Port-au-Prince, le *premier septembre*  
deux mil dix, folio case du registre No des  
actes civils.

Perçu droit fixe :

visa timbre :

DIRECTEUR GENERAL DE L'ENREGISTREMENT

SIGNE: J.L. SAINT LOUIS



POUR COPIE CONFORME



H7 076476

Par devant **Me. Emile Giordani**, Notaire à Port-au-Prince, patenté au No 1655814, identifié fiscalement au No 003-003-782-2 et nationalement au No 01-01-99-1950-01-00093, imposé au No 1610203; soussigné;

Et en présence de:

Une Gourde cinquante centimes

No 003-097-162-3.

1.- Madame Fréa Nemorin, identifiée par son NIF

No 003-505-564-2.  
2.- Monsieur David Georges, identifié par son NIF

Témoins instrumentaires aussi soussignés, propriétaires, demeurant et domiciliés à Port-au-Prince

Ont comparu:

1.- Monsieur Gérard Joseph Fombrun, identifié par son NIF No 003-053-523-8.

2.- Madame Nicole Gérard Fombrun, identifiée par son NIF No 003-053-511-8.

3.- Madame Dominique Fombrun Carvonis, identifiée par son NIF No 003-079-120-7.

4.- Monsieur Charles Edouard Fombrun, identifié par son NIF No 003-427-806-7.

5.- Monsieur Gérard Lionel Fombrun, identifié par son NIF No 003-451-551-2.

Tous propriétaires, demeurant et domiciliés à Port-au-Prince.

Lesquels comparants ont, par ces présentes, déclaré instituer, comme de fait elle institue, une fondation qui sera régie par les statuts et les lois qui la concernent.

**Article 1.-** Il est fondé par ceux dont les signatures sont appoées au bas des statuts, une fondation nommée "**Fondation Moulin Sur Mer**" ci-après appelée **La Fondation**.

**Article 2.-** Le siège Social de la Fondation est à Port-au-Prince, Haiti. La Fondation pourra cependant, après décision de l'Assemblée Générale et sur proposition du Conseil de Direction, établir des bureaux dans d'autres villes du pays.

**Article 3.-** La Fondation a pour objet général d'entreprendre et/ou d'assister tous projets liés au développement durable de la zone de la côte des Arcadins. A cette fin, elle pourra notamment:

.-. Entreprendre et/ou assister à tous projets liés au logement, à la santé, à l'éducation, et au bien-être des habitants de la côté des Arcadins particulièrement du village de Montrouis.

.-. Entreprendre et/ou assister à tous projets liés à la préservation et à la rénovation du patrimoine culturel de la zone de la Côte des Arcadins.

.-. Créer et/ou assister à des projets pour la création d'emploi afin d'augmenter la richesse économique des Côte des Arcadins.

**Article 4 .-** La gestion des biens et des affaires de la Fondation est confiée et administrée par un Comité Directeur, assisté d'une ou de plusieurs personnes, membres ou non de la Fondation.

**Article 5.-** Les ressources de la Fondation comprennent: le patrimoine d'affectation de départ de Cent Mille Gourdes, les cotisations, les subventions généralement quelconques, les dons et legs, les revenus des biens, et les sommes perçues en contrepartie de prestations fournies par la Fondation.

**Article 6.-** Les Statuts et règlements intérieurs peuvent être modifiés au besoin sur proposition d'un membre.  
En cas de dissolution de la Fondation, un ou plusieurs liquidateurs seront nommés et l'actif, s'il y a lieu, sera dévolu, à l'oeuvre poursuivant en Haiti des objectifs similaires ou connexes.

**Article 7.-** En attendant la formation du Comité Directeur, la gestion de la Fondation est confiée à Dominique Fombrun Carvonis, laquelle est habilitée à entreprendre toute démarche qu'elle estimera nécessaire en vue d'obtenir la reconnaissance de la Fondation comme établissement d'utilité publique.

DONT ACTE. Fait et passé à Port-au-Prince, en notre Etude, en la présence réelle et ininterrompue des témoins instrumentaire, ce jour TRENTE AOUT DEUX MIL DIX.

Après lecture, requise de signer, les comparants l'ont fait avec les témoins instrumentaires et nous, Notaire.

SIGNE: Fréa Nemorin, David Georges, Gérard Joseph

Fombrun, Nicole Gérard Fombrun, Dominique Fombrun Carvonis, Charles Edouard Fombrun, Gérard Lionel Fombrun, Me. ~~Emile Giordani~~, Notaire, dépositaire de la minute ensuite de laquelle est écrit:

Enregistré à Port-au-Prince, le *premier septembre*  
deux mil dix, folio                      case                      du registre                      No  
des actes civils.

Perçu droit fixe :  
visa timbre :

DIRECTEUR GENERAL DE L'ENREGISTREMENT  
SIGNE: J.L. SAINT-LOUIS

DEUXIEME XPEdition  
COLLATIONNE

